



Paris, le 24 octobre 2024

A l'attention de :
**Mesdames et Messieurs les Présidents de
Ligues et de Districts**

OBJET : MOBILISATION MONDIALE CONTRE LE RACISME – AGIR SUR LE TERRAIN

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

En mai 2024, lors de son congrès annuel, la FIFA a adopté à l'unanimité un plan de lutte contre le racisme, prévoyant que les matchs devront être interrompus, arrêtés temporairement, voire définitivement, en cas de discrimination raciale.

Vous trouverez ci-après le protocole de la FIFA à mettre en place si des incidents de ce type venaient à se produire, quel que soit le niveau de compétition.

Nous vous proposons de bien vouloir communiquer cette information à vos commissions régionale et départementales d'arbitrage respectives, lesquelles seront chargées de transmettre l'information à l'ensemble des arbitres, ainsi qu'aux différentes commissions gérant vos compétitions et à vos clubs, en insistant sur le caractère obligatoire de l'application de ce protocole.

Le Directeur de l'arbitrage (agautier@fff.fr) reste à votre disposition pour tout éventuel complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

Philippe DIALLO
Président de la FFF

Éric BORGHINI
Président de la
Commission fédérale
de l'arbitrage

Vincent NOLORGUES
Président de la Ligue
de football amateur

GESTE ANTIRACISME

MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE À TROIS ÉTAPES

Après l'approbation unanime de toutes les associations membres lors du 74^e Congrès de la FIFA à Bangkok, le geste antiracisme a été officiellement intégré à la procédure à trois étapes existante.

Les trois étapes présentées ci-après reprennent les éléments de base à appliquer en compétition et expliquent comment intégrer le geste antiracisme au protocole. Chaque étape peut être renforcée et étendue, en fonction de l'importance et des ressources de la compétition concernée.



ÉTAPE 1 – INTERRUPTION DU MATCH

ARBITRE

L'arbitre remarque un incident ou reçoit une indication en ce sens. Il ou elle effectue le geste antiracisme pour signaler l'incident.

L'arbitre décide s'il est nécessaire d'interrompre le match ou non.

JOUEUR / JOUEUSE

Un joueur ou une joueuse victime de discrimination raciale effectue le geste antiracisme pour signaler l'incident à l'arbitre, son/sa capitaine ou un(e) officiel(le) d'équipe.

L'arbitre décide s'il est nécessaire d'interrompre le match ou non.

OFFICIEL(LE) DE MATCH

L'officiel(le) de match remarque un incident ou reçoit une indication en ce sens. Il ou elle indique à l'arbitre que le match doit être interrompu.

L'arbitre décide s'il est nécessaire d'interrompre le match ou non.

Une annonce est diffusée sur le site afin d'informer toutes les personnes présentes des raisons de l'interruption et de faire savoir que le match sera arrêté si les comportements racistes ne cessent pas.



ÉTAPE 2 – ARRÊT TEMPORAIRE DU MATCH

Si les comportements racistes se poursuivent après l'interruption, l'arbitre arrête temporairement le match et renvoie les deux équipes aux vestiaires.

Une annonce est diffusée sur le site afin d'informer toutes les personnes présentes des raisons de l'arrêt temporaire et de faire savoir que le match sera arrêté définitivement si les comportements racistes ne cessent pas.



ÉTAPE 3 – ARRÊT DÉFINITIF DU MATCH

Si les comportements racistes se poursuivent après l'arrêt temporaire, l'arbitre arrête définitivement le match. Cette décision doit être prise en consultation avec les autorités concernées et les experts compétents, et uniquement lorsque la sécurité de toutes et tous peut être assurée.